PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

3 JUILLET 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 3 juillet 2017 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, madame Pâquerette Coulombe et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Madame Lucille Marin, conseillère au siège # 2 est absente. Madame Nathalie Ayotte, conseillère au siège # 5 est absente.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Huit (8) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2017-07-115 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

2017-07-116 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2017

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal, avant la veille de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils renoncent à leur lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis, à savoir :

➤ Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2017;

ADOPTÉE

<u>2017-07-117 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER</u> <u>POUR LA PÉRIODE DU 6 JUIN AU 3 JUILLET 2017</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 6 juin au 3 juillet 2017, pour un montant de 44,755.60 \$ et numérotés consécutivement de 2838 à 2863 pour les chèques de payes et de 3988 à 4031 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

2017-07-118 REFINANCEMENT PRÊT MISE AUX NORMES – APPROUVANT L'OFFRE DE LA CAISSE DE LA MATANIE EMPRUNT 33 451.75 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accepte l'offre de la Caisse de La Matanie pour son emprunt de 33 451.75 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 268 pour le projet de mise aux normes de l'eau potable, au pair, amortissement sur **5 ans au taux de 4,06** % comme suit :

Date de	Intérêts	Capital	Solde
paiement		-	
2017-12-18	679.07\$	0	33 451.75\$
2018-06-18	679.07\$	6690.35\$	26 761.40\$
2018-12-18	543.26\$	0	26 761.40\$
2019-06-18	543.26\$	6690.35\$	20 071.05\$
2019-12-18	407.44\$	0	20 071.05\$
2020-06-18	407.44\$	6690.35\$	13 380.70\$
2020-12-18	271.63\$	0	13 380.70\$
2021-06-18	271.63\$	6690.35\$	6 690.35\$
2021-12-18	135.81\$	0	6 690.35\$
2022-06-18	135.81\$	6690.35\$	0.00\$
Solde		0	

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

<u>2017-07-119 FERMETURE ET ABOLITION D'ANCIENS CHEMINS – LOTS</u> <u>3 170 110 – 3 170 116 – 3 170 138</u>

Attendu qu'en vertu des articles 4 (par. 8) de la Loi sur les compétences municipales (L.Q.2005, e. 6), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, la municipalité peut procéder à la fermeture d'un chemin par résolution;

Attendu que le Conseil municipal juge approprié que ces anciens chemins portant les numéros de lots 3 170 110, 3 170 116 et 3 170 138 (anciens chemins désaffectés) tel que décrit subséquemment perdre officiellement son caractère de chemin municipal;

Attendu que ces anciens chemins ne sont plus utilisés à des fins publiques;

Attendu que dans le cadre de la présente fermeture, aucune personne ne subit de préjudice;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE APPUYÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Grosses-Roches procède à la fermeture et l'abolition des anciens chemins portant les numéros 3 170 110, 3 170 116 et 3 170 138 (anciens chemins désaffectés).

QUE lesdits chemins appartenant à la municipalité deviennent des terrains vacants et peuvent être vendus à la discrétion de la municipalité aux propriétaires qui désirent se porter acquéreur des parties des anciens chemins qui se trouve sur leur propriété pour le prix de l'évaluation et des frais d'arpentage pour la transaction.

ADOPTÉE

<u>2017-07-120 MODE DE FINANCEMENT – ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS – ROUTE DES GROSSES-ROCHES N° dossier : RIRL-2016-380-A- ACCORD DE PRINCIPE</u>

Attendu que la municipalité a déposé une demande d'aide financière en date du 18 octobre 2016 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant les plans et devis pour la route des Grosses-Roches:

Attendu qu'après analyse le projet a été jugé conforme aux modalités d'application du programme et qu'il est admissible à une aide financière de 90 % des coûts pour l'élaboration des plans et devis;

Attendu que la municipalité a déjà fait parvenir au Ministère, les bordereaux de soumissions pour le service de génie et du laboratoire pour les forages et rapport;

Attendu que la municipalité doit faire parvenir une résolution décrivant le mode de financement retenu;

Attendu que les coûts pour la municipalité représentent une somme d'environ 6 312 \$:

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches informe ledit Ministère que le mode de financement retenu pour les dépenses qui seront de la responsabilité de la municipalité sera assumé à même le budget de fonctionnement 2017 pour la voirie.

ADOPTÉE

Dossier politique familiale :

La rencontre pour la mise en place d'une politique familiale aura lieu le lundi 17 juillet 2017 à 19 heures à la salle du Club des 50 ans et Plus.

Dossier déchets de poissons le long des routes :

Il a été discuté qu'une règlementation devra être mise en place pour éviter ce genre de situation. M. Morin va en discuter avec M. Déborbe de la MRC afin de fixer une rencontre avec les élus pour la préparation d'un projet de règlement. Madame Pâquerette Coulombe et messieurs Jean-Yves St-Louis, Dominique Ouellet et André Morin assisteront à la rencontre avec M. Déborbe.

Dossier facture pour la réparation de la remorque : La directrice est priée de faire des vérifications avec la soumission et les élus vont en discuter à la rencontre du 17 juillet prochain.

Dossier pour la récupération des chiens errants : La directrice est priée de s'informer auprès de l'animalerie d'Amours à Matane à savoir, si la municipalité peut faire une entente avec l'entreprise pour venir chercher les chiens errants lorsque la municipalité n'est pas capable de trouver les propriétaires et en discuter à la rencontre du 17 juillet.

Dossier escalier municipal: La directrice est priée de communiquer avec l'électricien pour faire enlever l'électricité sur l'escalier municipal afin que les employés de voirie puissent commencer à la défaire.

Dossier signalisation: La directrice est priée d'informer le responsable des travaux de voirie de refaire les flèches de direction à l'intersection de la rue Mgr Ross et la route 132 à l'entrée est du village.

Dossier route du Petit-Canada : Le conseiller monsieur Dominique Ouellet demande à ce que les redevances pour les TPI cette année soient investies dans la route du Petit-Canada pour élargir la route.

Dossier pavage rue Mgr Ross : Le ministre des Transports monsieur Laurent Lessard a confirmé une aide financière de 50 000 \$ pour la réparation du pavage sur la rue Mgr Ross.

Dossier enseigne de direction : M. Morin s'occupe de faire les enseignes qui vont indiquer les services de la municipalité dans le cadre du projet de fonds de développement des territoires – volet local.

Dossier pont route 132, rivière des Grosses-Roches : La directrice générale est priée d'aviser le MTQ qu'il y a deux gros trous sur le pont.

2017-07-121 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente assemblée, il était 21 h 00.

ADOPTÉE

_inda Imbeault	André Morin
•	é de Grosses-Roches, atteste que la signature du à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il de municipal du Québec.
André Morin Maire	

Le maire,

Secrétaire-trésorière,